

Procès-verbal

de l'Assemblée des délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) du samedi 25 avril 2015, au Seeparksaal, Wassergasse 14, à 9320 Arbon. Heure: 09h30 à 13h08.

Liste des présences:

Ayant le droit au vote:	246 délégués ayant le droit de vote, donc 225 représentants des SCT/SF/AM, 16 Membres d'honneur et 5 Membres du Comité FST
Invités:	38 personnes invitées
Fonction./collaborateurs FST:	36 personnes présentes
Total personnes présentes:	320 personnes présentes
Bureau de vote:	Paul Röthlisberger (Comité FST) et Ruedi Meier (Comité FST) ainsi que Marcel Benz (Directeur FST)
Scrutateurs:	12 scrutateurs: Andreas Streit (BSSV; Table 1), Peter K. Rüegg (TKSV; Table 2), Edy Ramelli (Membre d'honneur, Table 5), Bernhard Lampert (Table 6), Markus Zürcher (BSSV, Table 9), Markus Weber (SKSV, Table 10), Matthias Geiger (ZHSV, Table 11), Hans-Ruedi Reichenbach (ZKSV, Table 12), Christa Schweizer (KSGBL, Table 13), Walter Burkhardt (BSV, Table 14), Niklaus Egli (SSVL, Table 15) et Romano Brignoli (AGSV, Table 16).
Conférenciers:	Dr. Urs Graf Schelling (Président du Gouvernement du canton de Thurgovie) Anton Brühwiler (Conseiller municipal d'Arbon) Cdt C André Blattmann (Chef de l'armée) Hubert Müller (Président du Thurgauer Kantonalschützenverband) Urs Weibel (Secrétaire général du CO de la FFT 2015 Valais) Ruedi Meyer (Président du Conseil de fondation du Musée suisse de tir, à Berne) Franz Stämpfli (Président du Conseil d'administration de Brünig Indoor SA et membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic)
Présidence:	Dora Andres (Présidente FST)
Procès-verbal:	Marcel Benz (Directeur FST)
Traductrices:	Nina von Heydebrand et Corinna Timm (Service de traduction Furet AG, Berne)

Table des matières:

1. Salutations	2
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 26 avril 2014, à Lungern	4
3. Rapports annuels 2014.....	4
4. Proposition au sujet de la réduction du capital de la participation à Brünig Indoor AG	5
5. Comptes annuels 2014	6
6. Proposition visant à la dissolution du Fonds „Nouvelle publication de la Fédération“	7
7. Finances.....	7
8. Proposition pour la cotisation unique, les cotisations de licences et les taxes pour 2016.....	8
9. Révision totale des Statuts	9
10. Élection d'un membre à la Commission de gestion (CG).....	10
11. Convention FST avec le Conseil de fondation du Musée suisse de tir (CF MST Berne).....	10
12. Honorariat	11
13. Informations	11
14. Discussion	13
15. Assemblée des délégués du samedi 30 avril 2016 à Viège	13

Ordre du jour

1. Salutations

1.1 Salutations par la Présidente et présentation du lieu de réunion

Selon la tradition, la 14^e Assemblée des délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) débute avec la marche au drapeau interprétée par le Corps de musique de la Ville d'Arbon. Elle joue ensuite le 1^{er} couplet de l'Hymne national. La Présidente salue très chaleureusement les représentants de la politique, de l'armée et du sport, les délégués des Sociétés cantonales de tir (SCT), des Sous-Fédérations (SF) et des Associations membres (AM), les membres d'honneur, les membres du Comité FST, les invités, les partenaires FST ainsi que les équipementiers présents dans la salle «Seepark», à Arbon. Les délégués ayant le droit de vote des Sociétés suisses de tir à l'étranger se sont excusés. Elle se réjouit de séjourner dans le canton de Thurgovie et donne connaissance de quelques caractéristiques de ce canton. Elle remercie le Comité d'organisation (CO) dirigé par Hubert Müller (Président du Thurgauer Kantonschützenverband, TKSv) pour les nombreux préparatifs effectués en vue de cette AD et remercie le Conseiller municipal Konrad Brühwiler pour le droit de séjourner dans la Ville d'Arbon. Elle remercie également le directeur du Corps de musique de la Ville d'Arbon Thomas Gmünder pour les prestations musicales lors de cette manifestation. Elle remercie aussi les traductrices-interprètes et les Damen d'honneur de leur présence. Ensuite, elle s'adresse en français aux délégués de la Suisse romande et en italien aux représentants tessinois. Par leur présence, les délégués de ces deux régions prouvent qu'ils n'ont pas hésité d'entreprendre un long trajet pour exprimer aujourd'hui leur solidarité et leur attachement à l'organe faitier.

Elle se réjouit aussi de suivre le slogan du TKSv «prévoyance» et souhaite aux Délégués de prendre également des décisions prévoyantes en faveur de la FST lors de cette AD. Elle salue en particulier le Président du Gouvernement du canton de Thurgovie, le Dr Claudius Graf-Schelling; Mme Verena Herzog, Conseillère nationale; M. Konrad Brühwiler, Conseiller municipal; le Commandant de Corps André Blattmann, chef de l'Armée; le Divisionnaire Franz Lier, Remplaçant du chef de l'Armée de terre; le Dr Ulrich Fässler, Président du Conseil de fondation du Foyer des tireurs; M. Ruedi Meyer, Président du Conseil de fondation du Musée suisse de tir, à Berne; M. Hubert Müller, Président du TKSv; M. Franz Stämpfli, Président du Conseil d'administration de Brüning Indoor SA et membre du Conseil exécutif de Swiss Olympic. Elle souhaite également la bienvenue aux autres personnalités invitées et renvoie aux listes des invités déposées sur les tables.

1.2 Messages de salutations des personnes invitées

La Présidente donne la parole au Dr Claudius Graf Schelling, Président du Gouvernement du canton de Thurgovie, qui en quelques mots sympathiques présente les nombreuses facettes de son canton. Il salue les représentants de la Suisse romande en français, A côté de produits agricoles très réputés (pommes et fraises), de nombreuses PME exportent leurs meilleurs produits dans le monde entier (Mowag - véhicules militaires, Bernina – machines à coudre ou Stalder Rail – rames ferroviaires). Il a démontré l'attachement et l'étroite collaboration avec l'Allemagne et l'Autriche dans la région du lac de Constance. Chaque deuxième franc est gagné à l'étranger. Même s'il existe des différends territoriaux dans la région du lac de Constance, ils sont résolus de manière de manière paisible. Il présente ensuite le TKSv jouissant d'un prestige élevé avec ses 120 Sociétés de tir, ses 5'000 tireurs et ses 180 ans d'histoire. Il dit apprécier l'excellente camaraderie et le sentiment de cohésion régnant lors de manifestations. Un engagement exemplaire est accordé à la promotion de la Relève. La modernisation de l'armée constitue également des défis pour les tireurs qui les maîtriseront. Il tient également à remercier toutes celles et tous ceux qui s'engagent dans le domaine du tir. En terminant son discours de salutations, il invite les participants à revenir à l'occasion dans le canton de Thurgovie.

La Présidente lui souhaite ses meilleurs vœux pour sa retraite à la fin du mois de mai et le remercie pour le soutien qu'il a accordé aux tireurs au cours des quinze dernières années et pour les paroles qu'il vient d'adresser à la grande famille des tireurs. Elle lui remet un petit cadeau en guise de «clin d'œil en provenance de Lucerne».

C'est le Conseiller municipal Konrad Brühwiler qui s'adresse ensuite à l'AD et excuse l'absence du Syndic de la Ville d'Arbon avant de présenter sa ville. Il souhaite la bienvenue à tous et remonte aux racines romaines de la ville d'Arbon «d'Arbor felix», ce qui signifie « l'arbre heureux ». Arbon était déjà habité par les lacustres à l'âge de la pierre. En 610 après J.-C., des moines irlandais se

sont établis dans la région, dont l'un d'eux, Gallus, est considéré comme étant le fondateur du monastère de St-Gall.

En tant que pionniers industriels, il cite Franz et son fils Adolf Saurer, célèbres pour la production de moteurs à combustion et de machines à broder, puis de camions et de métiers à tisser. Du point de vue touristique, la Thurgovie et la région du lac de Constance peuvent facilement être explorées en vélo, et ceci à travers de nombreux vergers de pommiers. La mise en valeur des fruits de «Möhl» est connue dans tout le pays. La ville d'Arbon est située à l'endroit où «le soleil se lève» pour les autres compatriotes. Il raconte également quelques anecdotes sur la Société de tir locale „Tä-lischützen Arbon-Roggwil“ issue d'une fusion. Au sein de cette société, il n'y aurait pas de conflits de générations. Pour terminer, il souhaite à la FST un avenir radieux et une Assemblée prévoyante.

La Présidente le remercie pour ses paroles en lui remettant un petit présent provenant de Lucerne à l'attention du Conseil municipal. Avant de donner la parole à Hubert Müller, Président du TKSv, la Présidente rappelle que la FST siège pour la troisième fois dans le canton de Thurgovie (1950 à Romanshorn, 2006 à Frauenfeld et 2015 à Arbon).

Dans son discours, Hubert Müller aborde le slogan choisi « prévoyance ». Cette prévoyance doit aussi être soigneusement engagée en faveur de nos traditions. Tout le monde peut aider à conserver et à transmettre nos traditions. Pour clore, il souhaite à tous un bon séjour et se réjouit si les participants reviennent un jour dans son canton. La Présidente le remercie pour ses paroles.

La Présidente passe ensuite à la constitution de la 14^e Assemblée des délégués et donne le micro à Marcel Benz, Directeur de la FST. Ce dernier renvoie aux invitations qui ont été envoyées de manière réglementaire le 23 mars 2015 aux membres de la FST bénéficiant du droit de vote (SCT/SF/AM/Sociétés à l'étranger/membres d'honneur et membres du Comité FST), conjointement avec le Rapport annuel et la documentation de séance. Les droits de représentation ont également été communiqués et il n'y a pas eu d'objections à ce sujet. 404 délégués bénéficiant du droit de vote ont été invités. Il relève que 264 délégués ayant le droit de vote et 38 personnes invitées sont présents dans la salle. Les cartes de vote sont de couleur orange et ont été distribuées à l'entrée. Par conséquent, la majorité absolue se situe à 124 voix. En outre, il explique que les votes et les élections ont lieu à main levée pour autant que les délégués ne décident pas autre chose. Pour les votes, la majorité simple est suffisante. Pour les élections, la majorité absolue est requise lors du premier tour de scrutin. Pour faciliter le travail au rédacteur du procès-verbal, la séance est enregistrée. Quant aux scrutateurs, il propose 12 personnes (cf. la liste des présences à la page 1). Pour le vote, il restitue la parole à la Présidente.

Décision N° 2015-01	Responsable	Date
L'AD élit à l'unanimité les 12 délégués cités à la page 1 en tant que scrutateurs pour les tables qui leur sont attribuées.	Présidente	25.04.2015

Pour le bureau de vote (surveillance des votes et élections), la Présidente propose les membres du Comité Paul Röthlisberger et Ruedi Meier ainsi que Marcel Benz, Directeur de la FST.

Décision N° 2015-02	Responsable	Date
L'AD élit à l'unanimité Paul Röthlisberger, Ruedi Meier et Marcel Benz en tant que membres du bureau de vote.	Présidente	25.04.2015

A l'intention du procès-verbal, on constate que l'Assemblée a été convoquée de manière légale et conforme aux Statuts. Les délibérations peuvent avoir lieu et les décisions peuvent valablement être prises.

Elle soumet à la discussion l'ordre du jour, mais la parole n'est demandée.

Décision N° 2015-03	Responsable	Date
A l'unanimité, l'AD approuve l'ordre du jour sans modification.	Présidente	25.04.2015

La Présidente rend ensuite hommage aux camarades tireurs décédés au cours de l'année civile 2014: Werner Häusermann (Président AGSV), dernier lieu de résidence à Menziken AG, (1943-2014), décédé le 5 mars 2014 ; Rolf Siegenthaler (Membre d'honneur), dernier lieu de résidence à Zürich, (1928-2014), décédé le 25 juillet 2014 et Roland Berger (Membre d'honneur), dernier lieu de résidence à Heimberg (1931-2014), décédé au début du mois de septembre 2014. En mémoire des camarades défunts, les délégués et les invités se lèvent pour observer une minute de silence, tandis que le Corps de musique de la Ville interprète une œuvre chorale.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 26 avril 2014, à Lungern

2.1 Approbation (expédié le 24 juin 2014/Publication sur le site Web)

La Présidente soumet à la discussion le procès-verbal de la 13^e AD du 26 avril 2014, à Lungern, lequel a été expédié le 24 juin 2014 et simultanément publié sur le site Web de la FST. La parole n'est pas demandée.

Décision N° 2015-04	Responsable	Date
A l'unanimité, l'AD approuve le procès-verbal de l'AD du 26 avril 2014, à Lungern, sans modification.	Présidente	25.04.2015

La Présidente informe que la procédure d'admission de l'Association suisse des Sociétés de tirs historiques (ASTH), traitée sous le point 12 de l'ordre du jour de la dernière AD, n'a pas été achevée comme prévu. La délégation d'approbation de la convention accordée à la Conférence des présidents (CP) par la dernière AD n'a pas pu être concrétisée du fait que les négociations sur une telle convention entre la FST et l'ASTH n'ont pas pu avoir lieu. Après la suppression de l'obligation de la licence pour les tirs historiques par le biais des nouvelles *Règles du tir sportif* (RTSp; entrée en vigueur prévue au 01.01.2016), cet objet a été soumis à la discussion à l'Assemblée annuelle de l'ASTH. Lors de celle-ci, l'obligation de l'ASTH de verser des taxes à la FST a été remise une nouvelle fois en cause. Raison pour laquelle les négociations et la procédure d'admission n'ont pas pu être achevées. La délégation de la CP accordée pour approuver la convention est devenue sans objet et la procédure d'admission de l'ASTH relève à nouveau de la compétence de l'AD de la FST.

Décision N° 2015-05	Responsable	Date
L'AD a pris connaissance de l'état d'avancement de la procédure d'admission de l'Association suisse des Sociétés de tirs historiques (ASTH) et que l'approbation de la procédure d'admission relève à nouveau de la compétence de l'AD de la FST.	Présidente	25.04.2015

3. Rapports annuels 2014

La Présidente passe au point 3 de l'ordre du jour et aborde ce point avec un tour d'horizon sur l'année 2014 placée sous le slogan «mise en œuvre».

En juin/juillet 2014, la Fête fédérale de tir de Jeunes (FFTJ) s'est déroulée à Berne. Cette manifestation importante a été organisée avec succès par le CO sous la direction d'Adrian Kneubühler du BSSV. Plus de 5'000 jeunes ont participé à cette fête, ce qui a finalement conduit au fait d'assurer aussi à l'avenir l'organisation de cette fête et d'abandonner l'idée d'une fusion de celle-ci avec la Fête fédérale de tir. Elle remercie très chaleureusement le BSSV et le CO pour l'organisation de la FFTJ. La mise en œuvre du Concept de la promotion de la Relève porte ses premiers fruits. Les Sociétés, les cantons et la FST forment la Relève avec des entraîneurs qualifiés. Avec l'ouverture le 1^{er} avril 2015 des deux nouveaux Centres régionaux de performances (Suisse centrale et Nord-ouest de la Suisse), au total quatre Centres régionaux de performances, dits «site-labels», sont actuellement disponibles. Les projets scientifiques avec l'Université de Berne sont poursuivis et la collaboration est entrée dans la cinquième année. De plus, la FST a engagé à temps partiel le spécialiste des sciences du sport Dino Tartaruga en tant que diagnostiqueur de performances.

Le travail avec notre Relève porte ses fruits comme le démontre l'exemple des Juniors Dames. En remportant les médailles dans la discipline Carabine 10m en équipe (Sarah Hornung, Vanessa Hofstetter et Nina Christen) et au Concours individuel (Sarah Hornung), nos athlètes ont également été nominées pour le Prix de la Relève 2014 de l'Aide sportive suisse. Leur équipe se trouve parmi les six meilleures de notre pays et Sarah Hornung a obtenu le troisième rang au classement individuel.

Hier, lors de son banquet et dans un cadre digne de ce nom, l'USS a rendu hommage aux athlètes méritants de l'année 2014. Toutes et tous les médaillés des Championnats du monde et d'Europe ont été honorés. Hélas, la FST a dû prendre congé de Marcel Bürge, démissionnaire, après avoir constitué durant de nombreuses années avec succès notre image de marque. Au cours de cette année se dérouleront les Championnats du mode CISM et l'an prochain nous attendons les Jeux olympiques à Rio de Janeiro, où nous voulons une fois de plus accéder à l'élite mondiale. Celles et ceux qui se sont fixé ce but doivent absolument tout lui subordonner.

La participation aux compétitions internationales est clairement prioritaire pour nos athlètes d'élite et passe avant toutes les autres compétitions. Elle relève également que, l'année prochaine, un nouveau voyage pour les fans sera organisé à Rio de Janeiro (du 4 au 15 août 2016).

La quatrième fédération sportive de la Suisse doit accroître ses efforts pour stopper le recul du nombre de membres licenciés et de sociétés. Le Comité est décidé de lutter contre cette tendance et a mandaté le Centre de compétences Formation/Relève/Juges et le Secrétariat général, d'élaborer des propositions et des mesures dans ce domaine sous le nom de projet «Zwinky». Le but est de soutenir les Sociétés de tir lors du recrutement et de la fidélisation de nouvelles tireuses et de nouveaux tireurs dans toutes les disciplines et classes d'âge. Notre sport doit à nouveau être «in». Le tout commence au niveau des tireuses et tireurs, chacune et chacun doivent être fiers et se réjouir de dire «Je suis tireuse/tireur». Ce sentiment doit à nouveau être exprimé sur les affiches du Tir fédéral en campagne. On ose montrer une arme. Il convient également d'appliquer l'article sur le but figurant dans les Statuts et il faut avouer que nous pratiquons le sport au moyen d'armes militaires. Le sport et l'armée ne forment pas de contradiction. La FST peut soutenir la formation dispensée par l'armée. La Présidente exige, par exemple, que chaque future recrue soit astreinte à suivre au moins deux cours de jeunes tireurs afin de mieux maîtriser son arme. A l'Ecole de recrue, les militaires ayant auparavant suivi un cours de jeunes tireurs doivent obtenir des avantages. Nous pouvons également proposer notre soutien lors de l'instruction du tir en élargissant le tir obligatoire et en adaptant le programme de façon à décharger les cours de répétition. En outre, elle formule l'exigence de simplifier la procédure d'acquisition d'armes militaires à la fin du service obligatoire. La procédure actuelle est frustrante pour les militaires utilisant leur arme pendant les cours de répétition, mais devant remplir plusieurs conditions pour l'obtenir à la fin du service obligatoire.

Pour terminer sa rétrospective, elle remercie tous les sponsors et partenaires, le DDPS en tant que partenaire, le SAT, l'OFSPPO, Swiss Olympic et les équipementiers pour leurs précieuses contributions au cours de l'année écoulée. Elle remercie également le Secrétariat général et son directeur, tout comme les nombreux fonctionnaires qui s'engagent tout au long de l'année en faveur des tireuses et des tireurs. Elle remercie le vice-président et les membres du Comité pour leur bonne collaboration et leur précieux soutien.

Le corps de musique de la Ville d'Arbon prend congé des délégués en interprétant son dernier morceau de musique (l'hymne thurgovien) et en quittant la salle sous un applaudissement bien mérité.

3.1 Approbation

La Présidente soumet à la discussion les divers rapports annuels.

Décision N° 2015-06	Responsable	Date
A l'unanimité, l'AD approuve les rapports annuels 2014 sans demander la parole.	Présidente	25.04.2015

Dans la première partie de l'honorariat, Renato Steffen (Comité FST) rend hommage et distingue Michael Merki (ZHSV) pour son activité de chef du Ressort Exercices fédéraux et Cible campagne au sein de la FST, fonction qu'il a exercée avec succès, beaucoup d'expérience et d'engagement depuis 2008. Il était l'un des pivots pour l'introduction de l'application Web lors de la Cible campagne 2013. En tant que support important au sein du Tir populaire, la FST doit maintenant poursuivre sans ses compétences. Sous un grand applaudissement, Michael Merki reçoit des mains de la Présidente la Médaille d'honneur et le Fanion de la FST.

4. Proposition au sujet de la réduction du capital de la participation à Brünig Indoor SA

4.1 Information sur Brünig Indoor SA – Président du Conseil d'administration (PCA) Franz Stämpfli

La Présidente communique que cet objet doit être traité avant les comptes annuels, car il a des répercussions sur les comptes annuels 2014 et le budget 2015. Elle donne la parole à Franz Stämpfli, Président du CA de Brünig Indoor SA, lequel transmet également les salutations du Comité exécutif de Swiss Olympic.

Franz Stämpfli explique la réduction du capital prévue par Brünig Indoor SA. Il revoit à la longue collaboration entre la FST et Brünig Indoor SA ainsi qu'à l'AD 2007 à Pratteln, où l'AD de la FST avait approuvé une participation d'un million de francs au capital-actions.

Ce placement financier a vu ses beaux jours et il s'agit maintenant, en sus de l'entretien, de procéder à des investissements en vue de moderniser les infrastructures de tir. Cela notamment pour le tir à 300m, le stand des chasseurs de 100m/150m, les stands de 10m et de 50m ainsi que pour l'installation de climatisation. Afin de financer ces travaux, le Conseil d'administration proposera une réduction du capital à la prochaine Assemblée des actionnaires. Il insiste sur le fait que ce pas n'a pas été choisi en raison de rénovations, mais en vue de réduire la surcapitalisation et pour diminuer les charges financières annuelles (notamment les amortissements et les impôts sur le capital). Cela doit être réalisé par un amortissement spécial pour passer d'un capital de 5.1 à 4.5 millions de francs. Il est en outre prévu de réduire le capital-actions de 8.5 à 3.5 millions de francs. Le montant des capitaux étrangers reste inchangé. Avec les besoins comptables annuels d'amortissements massivement diminués, le rendement et les liquidités peuvent ainsi être améliorés afin d'engager les moyens libérés pour les investissements de rénovation. Pour la FST, la réduction du capital dans une proportion de 5:2 n'a aucune influence sur le rapport des votes. Il souhaite obtenir le soutien des délégués de la FST pour ce projet.

La Présidente ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée. Ainsi, Franz Stämpfli prend congé en emportant également un petit cadeau en provenance de Lucerne.

4.2 Proposition émanant du Comité FST

En tant que porte-parole, Renato Steffen présente la proposition du Comité FST. Ce dernier propose à l'AD d'approuver la réduction du capital, même si cela aura des répercussions financières pour les années 2014 et 2015. Présentement, la participation portée au bilan au 31.12.2014 s'élève à 700'000 CHF. Même si la part au nombre de votes à Brünig Indoor AG n'est pas déterminante, la FST veut rester sur ses gardes. Raison pour laquelle il propose à l'AD d'approuver en marge de l'amortissement ordinaire de 100'000 CHF un amortissement extraordinaire de 100'000 CHF pour l'année 2014. Pour le budget 2015 également, il convient d'approuver aujourd'hui en sus de l'amortissement ordinaire de 100'000 CHF déjà prévu un amortissement extraordinaire de 100'000.- CHF. Ces amortissements supplémentaires permettent à la FST de maintenir au bilan à la fin de l'exercice 2015 plus qu'une participation de 400'000 CHF, ce qui correspond exactement à la réduction du capital-actions prévue dans un rapport de 5:2. Au nom du Comité FST, il recommande à l'AD d'approuver cette proposition.

La Présidente ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée. Elle passe donc au vote.

4.3 Approbation

Décision N° 2015-07	Responsable	Date
C'est à une grande majorité que l'AD approuve la réduction du capital-actions proposée par Brünig Indoor SA en tant qu'actionnaire à l'attention de l'Assemblée des actionnaires et approuve en sus de l'amortissement ordinaire de 100'000 CHF également un amortissement extraordinaire de 100'000 CHF pour l'exercice 2014 ainsi qu'un amortissement ordinaire de 100'000 CHF et un amortissement extraordinaire de 100'000 CHF pour le budget 2015.	Présidente	25.04.2015

5. Comptes annuels 2014

5.1 Fédération sportive suisse de tir – Approbation

Luca Filippini reçoit la parole pour présenter les comptes annuels 2014. En marge des amortissements de Brünig Indoor SA, il aborde les fortunes des fonds qui n'ont subi aucun changement. Le compte des résultats clôt pour 2014 avec un modeste bénéfice de 10'162.40 CHF. Il entre en matière sur les comptes des fonds avant d'attribuer la parole à Pierre-André Cattin pour donner connaissance, en tant qu'expert-réviseur chef, du rapport de la Commission de contrôle de la gestion (CG). Ce dernier renvoie sans complément au rapport écrit publié dans le rapport annuel 2014 (page 27) et propose l'approbation des comptes annuels 2014.

Décision N° 2015-08	Responsable	Date
A l'unanimité, l'AD approuve les comptes annuels de la FST pour l'exercice 2014 présentant un bénéfice de 10'162.40 CHF.	Présidente	25.04.2015

La Présidente propose ensuite de donner décharge au Comité FST et au Secrétariat général pour l'exercice 2014.

Décision N° 2015-09	Responsable	Date
A l'unanimité, l'AD donne décharge au Comité FST et au Secrétariat général pour l'exercice 2014.	Présidente	25.04.2015

5.2 Fondations „Foyer des tireurs“ et „Musée suisse de tir“ – Pour connaissance.

La Présidente renvoie aux comptes annuels 2014 de la Fondation «*Foyer des tireurs*» et de la Cofondation «*Sport de tir*», comptes qui ont été révisés par la fiduciaire BDO. Elle ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée.

Décision N° 2015-10	Responsable	Date
L'AD a pris connaissance des comptes annuels 2014 de la Fondation „Foyer des tireurs“ et de la Cofondation « <i>Sport de tir</i> ».	Présidente	25.04.2015

La Présidente poursuit avec les comptes annuels de la Fondation du «*Musée suisse de tir*» à Berne. Là également, la parole n'est pas demandée.

Décision N° 2015-11	Responsable	Date
L'AD a pris connaissance des comptes annuels 2014 de la Fondation « <i>Musée suisse de tir</i> ».	Présidente	25.04.2015

Dora Andres saisit l'occasion pour exprimer sa gratitude aux deux Présidents des Conseils de fondation présents, MM. Dr. Ulrich Fässler et Ruedi Meyer, pour le travail fourni au sein de leur organe et souhaite bon rétablissement à Mme Cornelia Weber, Directrice du Musée suisse de tir.

6. Proposition visant à la dissolution du Fonds „Nouvelle publication de la Fédération“

6.1 Approbation

Le Vice-président Luca Filippini présente la proposition visant à dissoudre le Fonds „*Nouvelle publication de la Fédération*“. Ce fonds avait été créé pour stabiliser la base de financement de la communication de la Fédération. Mais on n'a jamais eu recours à ce fonds qui devient sans objet avec le nouveau Concept de communication et le nouveau mode de financement approuvé par la CP (contribution de communication en lieu et place des abonnements obligatoires). Il ajoute pour terminer que le montant du fonds de 80'000.- CHF devrait être intégré aux comptes annuels 2015 et que le Règlement pouvait être mis hors vigueur. La parole n'est pas demandée.

Décision N° 2015-12	Responsable	Date
A l'unanimité, les délégués approuvent la dissolution du Fonds „ <i>Nouvelle publication de la Fédération</i> “ en intégrant le montant du fonds de 80'000.- CHF aux comptes annuels 2015 ainsi que la mise hors vigueur immédiate du Règlement du Fonds « <i>Nouvelle publication de la Fédération</i> ».	Présidente	25.04.2015

7. Finances

7.1 Budget 2015 – Approbation

Le rapporteur Luca Filippini relève que, conformément à la décision N° 2015-07 (point 4 de l'ordre du jour), un amortissement supplémentaire de 100'000 CGHF sera intégré au budget 2015. Le rendement du compte d'exploitation est difficile à estimer du fait que, selon les diverses variantes de budget examinées et les prévisions, les recettes devraient diminuer annuellement de 100'000.- CHF. Il renvoie également aux dépenses prévues pour les projets scientifiques (Relève et Sport d'élite) qui auront une influence encore incertaine sur le compte «*Résultats du fonds*» (CHF 247'000.- CHF). Le cas échéant, il est prévu d'avoir recours au Fonds de la Relève pour régler ces dépenses.

Le budget mentionné à la page 24 de la documentation de séance contient donc une correction au niveau des charges financières (amortissements supplémentaires de 100'000.- CHF), lesquelles présentent finalement un déficit de 43'651.- CHF en lieu et place du bénéfice de 56'349.- CHF inscrit au budget 2015. Il soumet maintenant ce nouveau montant à l'approbation de l'Assemblée des délégués. La parole n'est pas demandée et le vote sur le budget 2015 revu peut valablement avoir lieu.

Décision N° 2015-13	Responsable	Date
A l'unanimité, le budget 2015 comportant une correction de 100'000.- CHF (nouvel amortissement extraordinaire sur la participation à Brünig Indoor SA) est approuvé par les délégués et présente nouvellement une perte de 43'651.- CHF (<i>Remarque: le document de séance sous annexe 2, page 24, présente encore un bénéfice de 56'349.- CHF.</i>)	Présidente	25.04.2015

7.2 Planification financière 2016 – 2019 – Pour connaissance

Luca Filippini relève que le crédit-cadre accordé au Sport d'élite de l'ordre d'un million de francs est maintenu, même si la nouvelle version de ce dernier ne sera présentée qu'à l'approbation de l'AD 2016. D'autres prévisions laissent entrevoir qu'aucune modification du modèle de cotisation et qu'aucun financement croisé par la Fondation «Foyer des tireurs» n'aura lieu. Ainsi, les efforts pour trouver le potentiel d'optimisation sont maintenus tant au niveau des charges qu'à celui des produits.

Décision N° 2015-14	Responsable	Date
L'Assemblée des délégués prend connaissance de la planification financière pour la période allant de 2016 à 2019.	Présidente	25.04.2015

La Présidente vient ensuite à parler du contrat de location avec Brünig Indoor SA qui a été résilié à titre préventif avec effet au 31 octobre 2015 afin de renégocier ce contrat ultérieurement sur la base des besoins actuels de la FST. Brünig Indoor SA est et reste une installation de tir importante pour le Sport populaire et les discussions sur le domaine des cours ont déjà été engagées. Le centre national de performances Indoor sera maintenu à cet endroit.

8. Proposition pour la cotisation unique, les cotisations de licences et les taxes pour l'année 2016

En tant que rapporteur, Paul Röthlisberger explique que, conformément aux nouvelles RTSp entrantes en vigueur au 1.1.2016, la cotisation unitaire et les cotisations de licences ainsi que les autres taxes et redevances (contribution de sport et de formation selon les dispositions financières des RTSp) sont aujourd'hui déjà soumises à l'approbation de l'AD. Il renvoie aux pages 6/7 de la documentation de séance où les différents montants pour l'année 2016 sont mentionnés sans modification par rapport à l'année 2015.

8.1 Approbation

Décision N° 2015-15	Responsable	Date
L'AD approuve toutes les propositions présentées au sujet de la cotisation unitaire et des cotisations de licences ainsi que des autres taxes fixées pour l'année 2016 avec les montants proposés par le Comité FST.	Présidente	25.04.2015

La Présidente donne la parole au Cdt Corps André Blattmann, chef de l'armée, qui transmet son message de salutations.

Il remercie pour l'invitation qui lui a été adressée. L'attachement entre la FST et l'armée est important. La collaboration est bonne. Il cite plusieurs exemples pour démontrer qu'il n'y a pas de contradiction entre l'armée et la paix (expériences découlant du Tir de Neueneegg) et que la sécurité n'est pas un droit divin. Les problèmes actuels sur la scène de la politique internationale démontrent (avec l'Ukraine, l'Iraq, la Syrie et le Nigéria) que la protection d'un pays et de ses habitants est toujours d'actualité. Il est aussi important d'assurer sa sécurité soi-même. Les infrastructures sensibles doivent être protégées, car l'ennemi se trouve déjà dans le pays! Avec le développement de l'armée (DEVA), diverses améliorations seront effectuées (mobilisation, paiement des gallons complet pendant la formation, équipement complet des militaires et meilleures régionalisations.

Le Conseil des États a confirmé les valeurs de références avec un effectif de 100'000 militaires actifs (pour un 140'000 militaires au total) et un budget de l'ordre de 5 milliards de francs (par 32 contre 3 voix). Il souhaite que les cours de répétition soient à nouveau fixés au nombre de 6 au lieu des 5 cours actuels. Quant aux valeurs de références dans le domaine du tir, il défend la poursuite des tirs obligatoires ainsi que des cours de jeunes tireurs. Le tir a acquis une importance et une signification plus élevées pour la nouvelle armée. Chacun doit être en mesure de se protéger lui-même. Pour terminer, il remercie celles et ceux qui s'engagent pour la sécurité, mais en particulier le Conseiller national Jakob Büchler. Il se réjouit de poursuivre la bonne collaboration.

La Présidente remercie le chef de l'armée pour la transmission des salutations et lui remet également un petit présent en provenance de Lucerne.

Pour la deuxième partie de l'honorariat, la Présidente donne la parole à Renato Steffen. Ce dernier rend hommage au Divisionnaire Fritz Lier (Remplaçant du Cdt de l'armée de terre et chef de la Conférence fédérale de tir) ainsi qu'aux deux Officiers fédéraux de tir (OFT) le Lieutenant-colonel Egon Bayard (4^e arrondissement - Haut-Valais) et le Colonel EMG Peter Stadler (13^e arrondissement - Argovie), en énumérant leurs faits de carrière et leurs longues activités en faveur du domaine de tir. Il relève également quelques aspects personnels de ces trois officiers méritants qui reçoivent des mains de la Présidente la Médaille d'honneur et le fanion de la FST.

Les débats sont interrompus jusqu'à 11h.55 pour une pause-café.

9. Révision totale des Statuts

9.1 Information sur la révision totale

La Présidente reprend la séance de l'AD à 12h00 et informe d'abord les délégués sur la révision totale des Statuts. Ces derniers datent de 2002 et devraient être révisés en raison des besoins actuels. La CP d'hier a fixé les valeurs de référence pour les nouveaux Statuts, lesquelles ont été discutées lors de la CP extraordinaire du 27 février 2015 sur la base d'un premier projet de Statuts. Maintenant, un nouveau projet est élaboré et sera présenté le 23 octobre 2015 à la CP. Ensuite, une large consultation auprès des membres bénéficiant du droit de vote et les organes intéressés (CG et CDR) aura lieu. Leurs retours d'information seront soumis à la discussion des Présidents au début de l'année 2016 avant que le projet définitif sera éventuellement déjà soumis à l'approbation de l'AD 2016, sinon à l'AD 2017.

9.2 Proposition de modification de l'article 30 alinéa 3 des présents Statuts de la FST

La Présidente passe à la modification de l'art. 30 al. 3 des Statuts actuels permettant à un membre de la Commission de gestion d'être réélu à deux reprises au lieu d'une, comme le stipule la version actuelle des Statuts. Elle ouvre la discussion sur cet objet, mais la parole n'est pas demandée. Elle passe ensuite au vote et rappelle aux délégués présents bénéficiant du droit de vote que cet objet requiert la majorité des deux tiers des délégués présents, c'est-à-dire d'au moins 164 voix. Elle donne ensuite connaissance de la procédure d'élection laquelle est tacitement approuvée, tout en ayant d'abord recours à la récolte des votes négatifs.

Décision N° 2015-16	Responsable	Date
Après le décompte de 23 voix contre cette modification, l'AD approuve la modification de l'art. 30 al. 3 des Statuts avec la majorité des deux tiers de voix nécessaires permettant à un membre de la Commission de gestion d'être réélu à deux reprises et entrant immédiatement en vigueur.	Présidente	25.04.2015

Dans la troisième partie de l'honorariat, la Présidente rend hommage aux présidents sortants des Sociétés cantonales de tirs des Grisons, du Valais et du Jura. Marcel Suter a exercé la charge de président du Bündler Schiesssportverband (BSV) pendant 12 ans. Sa période de fonction était marquée par la fusion du BSV en 2005, événement qu'il a particulièrement soutenu. Plus de 130 Sociétés et près de 4'000 tireurs licenciés ont trouvé leur compte dans cette Fédération et la Relève se développe également de manière réjouissante. Il était également actif en tant que Président du CO au-delà de nos frontières (AUT, GER, ITA et SUI) pour l'Arge Alp Schiessen 2010. La FST a encore pu profiter de son expérience en la matière puisqu'il est aussi actif en tant que membre au sein de la Commission disciplinaire et de recours (CDR).

Elle rend ensuite hommage en langue française à Pierre-André Fardel, actif entre 1972 et 2014 pour le compte des «*Amis Tireurs de Charrat*» et en assumant la présidence de cette Société durant 15 ans (1985 à 2000). Il est entré au Comité de la Fédération sportive valaisanne de tir (FSVT-WSSV), élu et réélu en tant que président dès 2007. C'est pour raison de santé qu'il a remis sa démission à l'occasion de l'AD 2015 de la FSVT. Durant cinq ans, il a également organisé et dirigé la Conférence régionale des présidents. Pierre-André Fardel était aussi l'une de cheville ouvrière afin que la FFT 2015 puisse pour la première fois avoir lieu en Valais. Nous nous réjouissons d'apprendre que son état de santé s'est quelque peu rétabli.

Pour terminer, la Présidente rend hommage à Ruedi Meier de la FJT qui a été infecté par le virus des tireurs en 1968, lorsqu'il a reçu en cadeau son premier fusil. En tant que tireur au petit calibre, il est entré dans la Société «*Franche-Montagne*» où il est resté membre jusqu'en 2002. Dès 2003, il est membre actif au sein de la Société «*St-Ursanne*» (50m) et depuis 2007 de la Société de «*Bassecourt*» (10m et 300m). Il a assumé différentes fonctions pour le compte des dites sociétés, notamment aussi en qualité de président. Cela n'est pas resté inaperçu dans le canton du Jura puisqu'il a été nommé Président de la Société cantonale de tir du Jura en 2009. Il s'est également intéressé pour le Comité de la FST où il présenté sa candidature en 2014. C'est pour cette raison qu'il a remis sa démission à la FJT à l'occasion de l'AD de cette année. Son travail pour la Fédération jurassienne a été très apprécié.

En guise de reconnaissance et de remerciement pour leurs activités au sein des Sociétés cantonales de tir respectives, la Présidente remet aux trois Présidents sortants la Médaille d'honneur de la FST et le fanion. Sous un grand applaudissement, ils ont été raccompagnés à leur table.

10. Élection d'un membre à la Commission de gestion (CG)

La Présidente passe à l'élection d'un membre à la Commission de gestion. Elle présente Peter Waser et relève qu'il a été élu une première fois en 2005 et réélu pour la seconde fois en 2010. En raison de la modification des Statuts proposée, il peut se présenter une troisième fois.

Elle demande ensuite si d'autres candidatures sont proposées, ce qui n'est pas le cas. Aucune question n'est posée par rapport au candidat Peter Waser lui-même. L'élection à main levée n'est pas contestée.

Décision N° 2015-17	Responsable	Date
Avec deux abstentions, les délégués élisent Peter Waser en tant que membre à la Commission de gestion pour une troisième période de fonction de cinq ans (2015-2020).	Présidente	25.04.2015

La Présidente félicite Peter Waser pour sa réélection et le remercie pour son engagement.

11. Convention FST avec le Conseil de fondation du Musée suisse de tir (CF MST Berne)

11.1 Proposition du Comité FST

Le rapporteur Renato Steffen entre en matière sur les nouveautés intégrées à la Convention entre la FST et le Conseil de fondation du Musée suisse de tir (prestations financières propres de la Fondation, prestations supplémentaires vis-à-vis de la FST, renforcements des expositions spéciales, prestations en matière de recherches et soutien en vue de l'édition d'une plaquette à l'occasion du 200^e anniversaire de la FST). En outre, il relève que, suite au souhait de la CP d'hier, une précision dans les dispositions finales concernant les dispositions C1 et C2 serait intégrée à la convention. Renato Steffen donne lecture de la nouvelle teneur desdites dispositions. Pour la C1 (nouveau): «*La présente Convention débute le 1.1.2017 et prend fin le 31.12.2026.*» Pour la C2 (nouveau): «*Les deux parties peuvent prématurément résilier la présente Convention par écrit pour la fin d'une année en observant un délai de résiliation de 6 mois.*» Il donne ensuite connaissance des recommandations de vote du Comité FST.

11.2 Prise de position du Conseil de fondation du MST Berne

La parole est attribuée au Président de la Fondation et Membre d'honneur Ruedi Meier, lequel excuse l'absence de Mme Cornelia Weber, Directrice du Musée, atteinte par une maladie tenace depuis un certain temps déjà. Il renvoie à la documentation de séance et explique de quelle manière la fondation indépendante a vu le jour en 2007 et comment la fortune du Musée a été séparée de celle de la Fédération. La Fondation conserve nos biens culturels.

Il remercie pour la contribution annuelle d'exploitation de la FST. Cette dernière aide à la Direction de maintenir l'exploitation du Musée. Le Conseil de fondation s'efforce d'utiliser cet argent dans un but bien précis. Le capital de la Fondation est placé et n'est pas utilisé pour l'exploitation elle-même, mais bien pour générer des rendements servant d'investissements. En ce moment, ce compte s'élève à environ 200'000.- CHF. La présente Convention a été élaborée de façon commune et il recommande de l'approuver.

La Présidente ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée.

11.3 Prise de décision

Décision N° 2015-18	Responsable	Date
La Convention entre la FST et le Musée suisse de tir pour les années 2017 à 2026 est approuvée par l'Assemblée des délégués avec les modifications mentionnées sous Chiffre 11.1 (ci-devant) concernant les dispositions finales (C1 et C2).	Présidente	25.04.2015

La Présidente remercie le Conseil de fondation pour le travail fourni et informe brièvement sur le nouveau projet relatif à l'archivage électronique du Musée suisse de tir en collaboration avec le Musée suisse du sport. Les frais pour un tiers sont pris en charge par l'Office fédéral de la culture, un tiers est généré par le Musée suisse du Sport et le dernier tiers est supporté par la Fédération. Après consultation, c'est la Fondation «Foyer des tireurs» qui reprendra ce tiers.

12. Honorariat

12.1 Élection à la distinction de Membre d'honneur

Paul Röthlisberger donne connaissance du parcours de Daniel Regamey qui a grandi dans le canton de Vaud, plus précisément dans la région de Saint-Saphorin. Depuis son arrivée dans le canton de Berne, Daniel était membre de la Section Pistolet de Riggisberg-Gürbetal, société au sein de laquelle il assume la charge de Président depuis 1981. De 1978 à 1996. Il a exercé la fonction de Chef Pistolet auprès de l'ASV Seftigen. Membre des Feldschützen d'Uttigen de 1968 à 1975, il a présidé cette société de 1975 à 1979 avant d'être nommé Président d'honneur. De 1982 à 1994, il était également actif au sein de la Bernischen Schiesskommission. Au sein de la FST, il a assumé de 2005 à 2010 la fonction de Chef de concours CSGP-10m et dès 2010 jusqu'à sa démission celle de chef du Ressort CSGP 10m. Lors de l'élaboration des RTSp, il a aussi mis à disposition ces connaissances linguistiques (parfait bilingue).

Au nom du Comité et selon l'art. 18, lettre n) des Statuts, la Présidente propose d'élever Daniel Regamey en guise de remerciements pour ses activités au sein de la FST à la distinction de Membre d'honneur de la FST.

Décision N° 2015-19	Responsable	Date
Par un applaudissement bien mérité, l'Assemblée des délégués élit Daniel Regamey à la distinction de Membre d'honneur de la FST.	Présidente	25.04.2015

C'est dans la langue maternelle que Daniel Regamey s'adresse en français aux délégués et remercie pour le grand honneur qui lui est fait aujourd'hui. Il est ému et remercie pour cette marque de considération et le cadeau qui lui est offert (vitrail avec trois tireurs).

12.2 Autres hommages (répartis en groupes)

Ces derniers ont déjà eu lieu entre les différents points de l'ordre du jour.

13. Informations

13.1 Fête fédérale de tir 2015 Valais

En l'absence du Président d'organisation du CO, le CN Christophe Darbellay (AD PDC), c'est le Secrétaire général de la FFT 2015, Urs Weibel, qui s'adresse aux délégués et aux invités pour les informer sur l'état d'avancement des préparatifs pour la Fête fédérale de tir.

Les inscriptions des sociétés (73% de toutes les sociétés) et des tireurs (34'800 des 40'000 attendus) sont encore inférieures aux valeurs escomptées. Le point culminant de la Fête aura lieu lors de la Journée officielle du 28 juin 2015, date à laquelle le cortège sera retransmis en direct à la télévision et à laquelle la nouvelle bannière de la Fédération sera inaugurée.

Il complète ses informations avec la planification et les concours spéciaux (Tir d'ouverture, Journée des Jeunes et Concours de l'armée). Il remercie le DDPS pour le soutien de l'armée et de la Protection civile. Il apparaît clairement que le DDPS constitue le plus grand sponsor de la Fête. Pour terminer, il lance un appel pour trouver des bénévoles, car le concours de 500 personnes par jour est nécessaire. Il renvoie ensuite au site Web de la (www.vs2015.ch) qui fournit de plus amples informations. Il invite tous les délégués et invités à faire personnellement le chemin du Valais.

Au sujet de cette présentation, la parole n'est pas demandée. La Présidente remercie Urs Weibel en lui remettant un petit présent en provenance de Lucerne afin de le reconforter pour les travaux qui doivent encore être achevés.

13.2 Nouvelle Bannière de la FST

En tant que membre de la Commission pour la nouvelle bannière, Paul Röthlisberger communique que la nouvelle bannière était confectionnée et qu'elle attendait son inauguration en Valais. Il mentionne que le financement de la bannière a été réalisé sans participation de la FST grâce aux généreux dons de la Société «Exercices de l'arquebuse et de la navigation» de Genève, des Associations de tirs historiques et des nombreux membres d'honneur. L'inauguration de la bannière est actuellement en planification. Un nouveau porte-drapeau a été trouvé en Valais et le secret bien gardé quant à la marraine et au parrain ne sera dévoilé que lors de l'inauguration à la Journée officielle.

La Présidente remercie une fois encore tous les donateurs et exprime sa gratitude également aux membres de la Commission de la bannière FST (Peter Schmid, Président d'honneur, Paul Röthlisberger, Otto Kunz, Cornelia Weber et Marcel Benz) pour le travail fourni.

13.3 Attribution de la Fête fédérale de tir 2020

Le rapporteur Ruedi Meier constate qu'aucune candidature officielle pour la FFT2020 n'a été enregistrée jusqu'à ce jour, mais qu'il est confiant qu'une candidature parviendra prochainement au Comité. Le dossier sera alors examiné et l'attribution de cette Fête relève des compétences de la CP. Il rappelle que les conditions-cadres de la Fête fédérale de tir des Jeunes 2018 ont été approuvées hier par la CP et que toutes les Fédérations sont invitées à présenter une candidature

13.4 Concours pilotes („*Tir appuyé*“, „*Biathlon d'été*“ et „*Marcher et tirer*“)

Le Comité souhaite motiver plus de gens pour notre sport avec diverses nouvelles compétitions et a lancé plusieurs projets pilotes pour les années 2015 et 2016.

Renato Steffen informe sur les compétitions «*Tir appuyé*» et «*Marcher et tirer*». Quant à la discipline, il s'agit de récupérer des personnes qui ne sont plus en mesure de tirer debout en position libre avec la Carabine à air comprimé ou aussi la Carabine au petit calibre. Ces personnes pourront alors tirer dans cette nouvelle discipline. En raison d'expériences positives à l'étranger, la FST escompte gagner de nouveaux tireurs, respectivement de prolonger l'attachement des tireurs à notre sport. Dès le mois d'octobre, un concours avec cinq tours principaux aura lieu avant d'aboutir à la Finale au printemps prochain. Le Concours «*Marcher et tirer*» est ouvert à toutes les catégories d'âge. Il s'agit d'accomplir une marche sur une distance de 4.5 km interrompue par plusieurs séances de tir dans un stand de tir (cible A). Lors de cette compétition, on tiendra compte de la distance effectuée, des résultats de tirs et de l'âge. Les deux compétitions seront mises au concours au mois de juin. Ensuite, Ruedi Meier ajoute des informations au sujet de la compétition «*Biathlon d'été*», composé d'un tir de cinq coups sur des cibles rétractables et d'une course à pied selon la catégorie de concours (au minimum 400m). Le premier Biathlon d'été aura lieu en 2016 à Yverdon-les-Bains.

13.5 Munition pour Pistolet Parabellum

Le rapporteur Paul Röthlisberger informe qu'un produit de remplacement a été trouvé pour la Cart Pist 03 (calibre 7.65), notamment grâce au soutien de la RUAG et du DDPS (particulièrement LBA et SAT), qui sera fourni sous la désignation de «*Cart Pist 7.65 Parabellum FMJ*» (calibre 7.65mm). Cette nouvelle munition sera intégrée au Catalogue des moyens auxiliaires, tout comme les munitions d'ordonnance qui sont ainsi accessibles à tout un chacun. C'est par un grand applaudissement que la RUAG et le DDPS sont remerciés de leur excellente collaboration.

13.6 Divers

La parole n'est pas demandée.

14. Discussion

14.1 La parole est aux participants

La Présidente ouvre le point „Discussion“, mais la parole n'est pas demandée.

15. Assemblée des délégués du samedi 30 avril 2016 à Viège

15.1 Assemblée des délégués du 30 avril 2016, à Viège

La Présidente annonce la date et le lieu de la prochaine AD: le 30 avril 2016, à Viège. Elle remercie Hugo Petrus (Président de la FSVT-WSSW) pour le droit de séjour une année après la FFT.

Pour clore, la Présidente a appelé Hubert Müller (TKSV) et le président des Tälischützen, Michael Allespach, à venir la rejoindre sur la scène, afin de leur exprimer sa gratitude pour les importants travaux réalisés en vue du déroulement de toutes ces manifestations à Arbon. Sous un grand applaudissement, ils reçoivent un petit présent. Elle remercie également tous les sponsors du TKS. Un grand merci va aussi au Corps de musique de la Ville d'Arbon sous la direction de Thomas Gmünder, aux deux traductrices et aux deux Dames d'honneur, aux partenaires et équipementiers ainsi qu'à l'équipe du Secrétariat général ici présente. Elle remercie en particulier les conférenciers, les Présidents des SCT/SF/AM et les membres du Comité FST pour leur soutien tout au long de l'année. Le vice-président Luca Filippini saisit l'occasion de dire également merci à la Présidente et lui remet un petit présent, accompagné d'un bouquet de fleurs.

A 13h08, la Présidente clôt la 14^e Assemblée des délégués de la FST, à Arbon.

La Présidente:

Le Préposé au procès-verbal:

Dora Andres
Présidente de la FST

Marcel Benz
Directeur de la FST

Va: (via le site Web)

Aux Présidents des SCT/SF
Aux Présidents des Associations membres (ASTV, ASVTS, ASM)
Aux Membres d'honneur
Aux Sociétés de tir de l'étranger
Au Comité FST

Va pour info :

Au Président de la CG
Au Président du Conseil de fondation FdT
Au Musée suisse de tir à Berne
Aux Membres de la Direction FST